

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-METZ Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau AJ 08 9 rue des Brice CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tél : 03 83 86 23 86/03 83 86 22 05 Mail : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>NOTICE EXPLICATIVE</p> <p>CANDIDATS AU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT D'INITIATION A LA MER</p> <p>SESSION 2024</p>
INSCRIPTIONS		
DATES D'INSCRIPTION	Du mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024 à 23h59	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Les candidats se présentent dans l'académie dans laquelle se situe leur résidence	
INSCRIPTION SUR INTERNET	<p>Les inscriptions pour la session 2024 se font sur Cyclades à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil</p> <p>Le récapitulatif d'inscription devra être édité et signé après avoir contrôlé les informations d'état civil.</p>	
RETOUR DES DOSSIERS	La confirmation ainsi que les pièces jointes requises devront être versées en ligne sur Cyclades au plus tard le 20 mars 2024	
PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER	<p>- Une copie de pièce d'identité pour justification de l'état civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • copie lisible recto-verso de la carte d'identité en cours de validité ou • copie lisible du passeport en cours de validité <p>- Copie du titre ou de la qualification permettant d'être dispensé d'épreuve(s)</p> <p>- Pour les enseignants, copie du document attestant le statut (arrêté de nomination, etc.)</p>	
DISPENSES D'ÉPREUVES		
CONDITIONS	<p>Voir arrêté du 20 avril 2022 modifiant l'arrêté du 21 septembre 2020 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer.</p> <p style="text-align: center;">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045695855</p> <p>Les enseignants titulaires de l'Education nationale sont dispensés de l'épreuve orale d'admission.</p>	
ÉPREUVES		
CALENDRIER	<p>L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le vendredi 24 mai 2024 de 14h00 à 16h00. L'épreuve orale d'admission se déroulera le lundi 17 juin 2024 (horaires individualisés). Le lieu de l'épreuve sera indiqué sur la convocation envoyée par e-mail au plus tard quinze jours avant le début des épreuves.</p>	
MODALITÉS	<p>L'examen comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée totale de 2h00 sous forme de QCU (questionnaire à choix unique) <p>Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 16 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve orale d'admission, d'une durée totale de 2h00, composée de deux parties : <ul style="list-style-type: none"> • <u>1^{ère} partie</u> : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation à la mer à partir d'un sujet proposé par le jury (1h00 de préparation et 30 minutes de présentation). Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériel personnels • <u>2^{ème} partie</u> : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles (30 minutes). Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues. Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve est éliminatoire. 	

Les candidats trouveront des informations complémentaires au travers des textes de références sur notre site académique : <https://www.ac-nancy-metz.fr/autres-examens-122444>

